

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE DIVERS RÈGLEMENTS


Avis est par les présentes donné par la soussignée que le conseil municipal de la Ville de Brossard a adopté les règlements suivants, lors de sa séance ordinaire tenue le 6 décembre 2016 :

REG-360 intitulé: *Règlement concernant le plan d'urbanisme de la Ville de Brossard*
REG-361 intitulé: *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*
REG-362 intitulé: *Règlement concernant le zonage*
REG-363 intitulé: *Règlement concernant l'émission des permis et certificats*
REG-364 intitulé: *Règlement concernant le lotissement*
REG-365 intitulé: *Règlement concernant la construction*
REG-366 intitulé: *Règlement relatif aux usages conditionnels*
REG-367 intitulé: *Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*

Ces règlements ont tous reçu l'approbation de la Direction de l'aménagement et de l'urbanisme quant à leur conformité au nouveau Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil et les certificats de conformité ont été délivrés en date du 20 janvier 2017.

Ces règlements sont entrés en vigueur le 20 janvier 2017 et peuvent être consultés à l'hôtel de ville (Service du greffe) situé au 2001, boulevard de Rome, Brossard, du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 15 à 12 h 30.

Brossard, ce 1^{er} février 2017



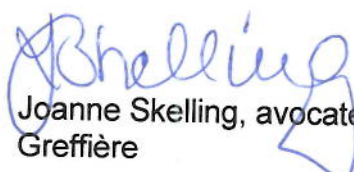
Joanne Skelling, avocate, OMA
Greffière

For explanations in English regarding this public notice, please contact Services Brossard 450 923-6311.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus, dans le jour Brossard Éclair, édition du 1^{er} février 2017 et par affichage à l'hôtel de ville le 1^{er} février 2017.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 1^{er} jour de février 2017.



Joanne Skelling, avocate, OMA
Greffière